



## Communiqué de presse : Réouverture probatoire du canal Pommeroeul-Condé

**Victime d'un envasement chronique sur sa partie française, le canal Pommeroeul-Condé était fermé à la navigation depuis 1992. Après d'importants travaux de réhabilitation, ce canal va pouvoir être rouvert à la navigation, à partir du 29 juillet 2024, pour une période probatoire de 6 mois. De cette manière, les partenaires franco-wallons se donnent le temps de valider le maintien des conditions de navigation sur ce canal.**

La fin des travaux de réhabilitation du canal sont terminés depuis fin 2023. La longue période de fortes pluies jusque début 2024 a engendré de forts apports sédimentaires. Des travaux complémentaires de dragage ont été requis pour rétablir de bonnes conditions à une ouverture au trafic.

Cette réouverture s'accompagne de la mise en place d'un monitoring et d'un suivi technique de l'évolution des conditions de navigation.

C'est la raison pour laquelle les partenaires wallons et français ont convenu d'ouvrir le canal pour une période probatoire de six mois, à compter du 29 juillet 2024. Durant cette période, le canal pourra être emprunté par la navigation marchande et la plaisance, avec un tirant d'eau aligné à celui du canal Nimy-Blaton-Péronnes, à savoir 2,50 mètres. Les horaires des écluses de Pommeroeul et Hensies sont identiques à ceux de l'écluse d'Obourg. Un avis à la batellerie a été émis pour le secteur et comprend plus de précisions.

Au terme de cette phase-test, les analyses permettront de savoir si les dispositions mises en place pour réduire la sédimentation s'avèrent suffisantes. Selon les résultats obtenus, une fermeture temporaire du canal pourrait être à nouveau envisagée pour faciliter la mise en place de mesures correctrices.

Pour rappel, le canal Condé-Pommeroeul a été fermé à la circulation fluviale en 1992 en raison de l'envasement rapide d'une partie du tronçon entre l'écluse d'Hensies et le Grand Large de Fresnes.

Pour permettre la remise en navigation de ce canal, d'importants travaux de dragage et de recalibrage ont été conduits en France et en Belgique, comprenant l'extraction de 1 million m<sup>3</sup> de sédiments et le terrassement de 450.000 m<sup>3</sup> de terre pour la mise à grand gabarit de la voie d'eau. La rénovation et la réhabilitation des écluses et de leurs abords ont également été menées en Wallonie.

Le projet de dragage et de recalibrage représente près de 80 millions € de travaux d'investissement et a fait l'objet d'un cofinancement des partenaires :

- De l'Union Européenne et le réseau transeuropéen de transport : 25 millions € (MIE 1 et MIE 2.1) ;
- Du SPW Mobilité et Infrastructures (SPW MI) : 20 millions € ;
- De la région Hauts de France, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région : 21 millions € ;
- De l'Etat français/AFITF/VNF : 14 millions €.

Compte tenu du niveau de cofinancement exceptionnel et de l'intérêt du canal pour la navigation sur l'axe Escaut, il s'agit d'une opération emblématique du réseau Seine Escaut.

La réouverture de ce canal est un symbole important du partenariat franco-belge qui pilote le projet Seine-Escaut. Elle fait partie des enjeux essentiels qui ont mené à la construction du partenariat transfrontalier dans son contexte fluvial européen.

En effet, Seine-Escaut représente un réseau de plus de 1.100 km de voies fluviales à grand gabarit, c'est-à-dire en capacité d'accueillir des embarcations allant jusqu'à 3.000 tonnes.

Ces travaux sont donc un enjeu pour l'économie, mais aussi un levier majeur pour la transition écologique et énergétique. Ainsi, ils permettront de renforcer les performances du mode de transport fluvial qui apporte à nos régions un avantage décisif pour l'implantation de nouvelles entreprises et donc la création d'emplois.

Contact presse :

Sarah Pierre – Porte-parole SPW MI - 0479 86 58 96 – [sarah.pierre@spw.wallonie.be](mailto:sarah.pierre@spw.wallonie.be)